

Tableau 2. Prise en charge thérapeutique de l'agitation

Mesures non pharmacologiques :

- réassurance
- environnement adapté (chambre seule, non bruyante, appareillage des déficiences sensorielles, présence de l'entourage)

Contention physique :

- systématiquement avec une sédation
- rapport bénéfice / risque discuté
- patient et famille prévenus
- prescription écrite et horodatée. Motif, modalité et durée indiqués
- durée maximale de la prescription : 24h
- la surveillance doit être précisée